

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006

L'An deux mille six, le douze septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Étaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSETTES, Gilles BOUHNOL, BONNAFOUS Elisabeth, Claude VAYSETTES, Pierre BLANCHYS, Laurent WILFRID, Rémi GERAUD, Claudine BRU, Jean-Marc DEJEAN, Jean-Paul COURONNE, Guy LACAN, Marie-Jeanne SARRET.

Absents excusés : Yvon COSTES – Jean-Louis CARRIERE - Patricia CRESPIEN (qui donne procuration à Marie-Jeanne SARRET).

Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSER
D'UN ANCIEN CHEMIN à BONNEVIALE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de monsieur Serge THUBIERES qui souhaite acquérir un ancien chemin rural à Bonneviale.

Une grande partie de ce chemin jouxtant la parcelle contenant sa maison d'habitation, sa motivation est de réunir les lieux lui appartenant afin de former un ensemble plus adapté.

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage établi par Anne TAILLEFER, géomètre à Pont de Salars, qui fait apparaître la partie du domaine public à déclasser en vue de la vente.

Considérant que ce chemin est utilisé uniquement par monsieur THUBIERES,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique pour déclasser la partie du chemin matérialisé sur le plan ci-joint, en vue de la vente à monsieur Serge THUBIERES,
- décide que le prix de vente est fixé à 0.76 €/m² et que les frais relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

**MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSER
DOMAINE PUBLIC à MONTGINOUX**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de monsieur Louis LALORGUE, qui souhaite acquérir une partie de domaine public à Montginoux.

Cette partie du domaine public jouxte le devant de porte de sa maison d'habitation, ainsi il réunira les lieux afin de former un ensemble plus adapté à sa propriété.

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage établi Anne TAILLEFER, géomètre, qui fait apparaître la partie du domaine public à déclasser en vue de la vente.

Considérant que cette partie de domaine public n'est pas utilisée par le public,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique pour déclasser la partie du domaine public matérialisé sur le plan ci-joint, en vue de la vente,
- décide que le prix de vente est fixé à 3€/m² et que les frais relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR INSTALLATION D'UN TAXI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que mademoiselle Lucie BODEREAU a reçue une autorisation de stationnement d'un véhicule Taxi à Arvieu à compter du 1^{er} septembre. Aussi, elle souhaite disposer d'un bureau afin d'y tenir une permanence et d'y effectuer son secrétariat.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition une salle située au 1^{er} étage du presbytère. Cette salle nécessite de minimales travaux (revêtement de sol, papier peints) que mademoiselle BODEREAU propose d'effectuer elle même (l'estimatif des travaux s'élève à 300€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de mettre à disposition de mademoiselle Lucie BODEREAU cette salle, à compter du 1^{er} octobre 2006 et pour une durée de un an,
- décide de fixer le montant du loyer à 300€/an,
- fixe à 100€ le montant forfaitaire annuel des charges (eau, chauffage, électricité),
- décide de rembourser une partie des travaux à mademoiselle BODEREAU, sur production d'un justificatif de la dépense engagée à hauteur de 300€. Le dépassement reste à sa charge.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail et à effectuer les opérations comptables nécessaires.

TRAVAUX de REAMENAGEMENT DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une requête des responsables de la Poste. Ils envisagent d'effectuer d'importants travaux de réaménagement au bureau de Poste d'ARVIEU.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Guy CAYSSIALS, directeur-adjoint de La Poste .

Les devis estimatifs des travaux sont les suivants :

- 41 620 € Travaux
- 4 115 € Mobilier
- 2 735 € Signalétique extérieure
- 1 150 € Signalétique intérieure
- 5 000 € Déplacement du coffre + sécurité

Le montant total s'élève à 54 620 € TTC non compris les frais d'architecte, l'accès PMR et les appareils de chauffage.

La Poste participerait à hauteur de 24 000 €, le montant de la participation restant à charge pour la commune s'élèverait à environ 30 000 €. Le Conseil Municipal trouve que le montant estimatif est élevé. Monsieur le Maire propose de rencontrer l'architecte pour avoir des précisions sur les travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser des travaux de réaménagement et autorise Monsieur le Maire a effectuer un virement de crédits du C/2151-33 (Désenclavement hivernal) au C/2318-107 (Tvx d'aménagement de La Poste).

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'informatisation de la bibliothèque. La bibliothèque s'est constituée un fonds de livres assez important, et avec l'aménagement de la médiathèque, ce projet s'avère quasiment indispensable pour la gestion. Sophie TERRIS a fait établir plusieurs propositions comprenant le logiciel, l'installation, la formation et le matériel (douchette et codes-barres). Monsieur le Maire donne lecture des devis :

- Société Pergame micro : 4 150 € HT
- Société Winbiblix réseau : 5 000 € H.T.
- Société PMB Services(logiciel libre): 2 955 € H.T.

Le Conseil Municipal opte pour la troisième proposition faite par la société PMB Services. Il s'agit d'un logiciel libre, qui a fait ses preuves et qui est compatible avec celui de la B.D.P. Il autorise également le maire à faire un virement de crédits au C/2183-106 du C/020 « Dépenses imprévues ».

ACQUISITION DU MOBILIER DU BATIMENT DE LA PLAGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Monique CARRIÈRE qui propose de vendre à la Commune d'Arvieu l'ensemble des aménagements du bâtiment de la Plage. Elle céderait à la commune tout le mobilier (tables, chaises), l'aménagement du bar (parquet, dessus du bar, ...) pour un montant de 3 000 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide d'acquiescer auprès de Madame Monique CARRIÈRE l'ensemble des mobiliers et aménagements sus énoncés pour un montant de 3 000 €,
 - autorise Monsieur le Maire à mandater la somme à Madame CARRIÈRE Monique.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits au C/2152-170 du C/020 « Dépenses imprévues » pour régler les factures de Rodez Signalisation (panneaux de signalisation). Il indique qu'il convient d'inclure également dans cette décision modificative les virements de crédits pour l'aménagement du bureau de Poste ainsi que pour l'informatisation de la bibliothèque.

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020 – Dépenses imprévues investissement	- 5 944.37 €	
2151-33 – Désenclav. Hivernal VC 8	- 30 000.00 €	
2152-170 – Signalisation		+ 2 410.19 €
2183-106 – Aménag. Centre Culturel		+ 3 534.18 €
2318-107 – Aménag. Bureaux La Poste		+ 30 000.00 €

Compte tenu des différents besoins, le conseil municipal

APPROUVE cette décision modificative n°3 du budget principal de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement du C.A.E. : Possibilité de renouveler le contrat d'Aline CARRIÈRE pour une durée de 6 ou de 12 mois. Mme CARRIÈRE doit avoir un entretien mercredi 13 septembre à l'ANPE.

Artisans : Monsieur le Maire a pris contact avec la Chambre des Métiers pour trouver un artisan boucher susceptible de s'installer dans notre Commune. Le responsable de la Chambre des Métiers lui a fait part du manque de bouchers, il y a très peu de candidatures.

Monsieur Guy JEANJEAN va faire valoir son droit à la retraite dans un an, il cherche lui aussi un repreneur.

Rallye du Rouergue : Les dirigeants souhaitent connaître l'avis du conseil municipal sur l'étape qui s'est déroulée sur notre commune. De l'avis général, cette manifestation a drainé beaucoup de monde et il n'y a pas eu de mauvais écho.

Championnat de Quilles : Des membres du club d'Arvieu ont été cette saison champions de France. Le club demande si la mairie souhaite honorer ces champions. Le conseil décide que le jour de l'assemblée générale du Sport Quilles, la Commission des Sports se joindra à l'association pour féliciter les vainqueurs.

Sortie à l'aérospatiale : Cette sortie est prévue le samedi 16 décembre 2006, sont invités le conseil municipal, le personnel communal et les conjoints.

Site Internet de la commune d'ARVIEU – Monsieur le maire informe qu'il a transmis la revue de presse de la commune et Claudine BRU toute la partie Historique à Johan BARROT qui a bien avancé sur le projet durant le mois d'août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Ont signé les membres présents.